

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

Le 13-03-2007 intervention du Ministre de l'Industrie François LOOS - projet d'arrêté signal

Normes indiqués dans le discours	
Radio Numérique : AM : DRM Bande III et L : T-DMB Bande III et L : DAB+ analyse par CSA Satellite : ESDR et DVB-SH + la radio sur la TNT et sur la TMP	
Télévision Mobile Personnelle : Aucunes mentions	

Concernant l'arrêté « signal », les normes que j'ai proposé de retenir sont les suivantes :

Pour la diffusion terrestre :

- vous avez été nombreux à souhaiter pouvoir numériser les bandes AM (ondes courtes, moyennes et longues) pour relancer l'attractivité de ces bandes de fréquences. C'est pourquoi, en premier lieu, nous avons retenu **la norme DRM** afin de répondre aux attentes des **radios indépendantes et associatives**;

- **ensuite le T-DMB** pour le réseau dédié (bande III et L), a été largement plébiscité, par le Groupement pour la Radio Numérique, les fabricants de terminaux et les diffuseurs techniques. Ce choix d'une norme mûre et éprouvée permettra à la radio numérique d'apporter une grande offre de services associés, comme le montrera, je crois, la démonstration de ce matin ;

- nous souhaitons aussi offrir la possibilité d'une diffusion **de services de radio** sur les réseaux **de TNT et de télévision mobile (TMP)**, car nous croyons avec nombre d'acteurs que ces réseaux représentent une chance supplémentaire pour le développement de la radio numérique.

Pour la diffusion par satellite :

- nous avons retenu **la norme E-SDR** déjà publiée, ainsi que **la norme DVB-SH** qui a été finalisée l'année dernière par le DVB Forum grâce aux efforts du groupe Alcatel-Lucent, et qui est encore en cours de publication à l'ETSI, l'organisme de normalisation européen. Le choix de **la norme DVB-SH vient en soutien du projet TVMSL d'Alcatel-Lucent que finance l'All.**

Ces arrêtés ont été transmis hier, lundi 12 mars, au CSA qui devrait nous faire part de son avis sous un mois. Ils seront immédiatement après notifiés à la Commission européenne, avant d'être signés et publiés.

En outre, dans le cadre de la saisine du CSA, et afin de tenir compte des dernières avancées techniques concernant la radio numérique, nous avons souhaité attirer son attention sur d'autres normes de diffusion, **tel que le DAB+.** Nous souhaitons explicitement recueillir son analyse sur l'opportunité de l'introduire dès à présent dans l'arrêté « signal ». Car si les choix que nous faisons aujourd'hui reflètent l'état des technologies de diffusion déjà éprouvées, les textes réglementaires pourront toujours être enrichis dans l'avenir de nouvelles normes de diffusion disponibles et pour lesquelles l'intérêt des acteurs serait clairement affiché.

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

12-03-2007 - Dépêche AFP avant l'intervention du ministre de l'Industrie français LOOS

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
Radio Numérique : AM : DRM Bande III et L : T-DMB Bande III et L : Autre norme Satellite : Aucune mention Sur la TNT et TMP : Aucune mention	DAB+ ESDR La radio sur la TNT et la TMP
Télévision Mobile Personnelle : TMP : DVB-H TMP sat : DVB-SH	

PARIS (AFP) - Le CSA saisi de quatre projets d'arrêtés sur la radio numérique et la TMP
12/03/2007 23:29

[Enseigne du CSA - © 2007 AFP - Jean-Pierre Muller]

Le ministre de la Culture et de la communication a saisi pour avis le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de quatre projets d'arrêtés concernant le développement de la radio numérique et de la télévision mobile personnelle (TMP), indique lundi un communiqué du ministère.

Ces projets d'arrêtés résultent de consultations publiques lancées en novembre 2006 par Renaud Donnedieu de Vabres et François Loos, ministre délégué à l'Industrie, sur les normes de diffusion et les caractéristiques techniques de la TMP, reçue par téléphone portable.

Deux projets d'arrêtés fixent les caractéristiques des signaux émis pour la fourniture de services de radio numérique et de TMP, deux autres fixent les caractéristiques des équipements de réception.

S'agissant de la radio numérique, le projet d'arrêté retient notamment **la norme DRM** pour les bandes aujourd'hui utilisées en modulation d'amplitude et la norme de diffusion **T-DMB** pour les bandes III et L. Pour ces bandes de fréquences, le ministre a par ailleurs interrogé le CSA sur l'opportunité d'y adjoindre une **autre norme.**

S'agissant de la TMP, le projet d'arrêté retient la **norme DVB-H** pour les systèmes terrestres et **la norme DVB-SH** pour les systèmes mixtes terrestres-satellites.

Le CSA a ouvert mi-janvier et jusqu'au 15 mars une consultation publique sur la TMP par voie hertzienne en mode numérique.

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

13-03-2007 - 19h45 - 01 net

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
Radio Numérique : AM : Aucune mention Bande III et L : T-DMB Bande III et L : ? Satellite : Aucune mention Sur la TNT et TMP : Aucune mention	DRM DAB+ ESDR La radio sur la TNT et la TMP
Télévision Mobile Personnelle :	


<http://www.01net.com>

[MÉDIA]

La radio numérique sur les ondes en 2008

Le Gouvernement a choisi la norme de diffusion de la radio numérique. Ce sera le **T-DMB**. Les premières émissions pourraient démarrer dès 2008.

Philippe Richard, 01net., le 13/03/2007 à 19h45

[écrire à l'auteur](#) [imprimer](#)
[envoyer par mail](#)



A quelques semaines des échéances électorales, la décision du Gouvernement en a surpris plus d'un. Une norme de diffusion a été retenue pour la radio numérique ! Le ministre délégué à l'Industrie, François Loos, vient d'indiquer son choix : le T-DMB (*Terrestrial Digital Multimedia Broadcasting*).

Après le succès de la TNT, la radio se devait - elle aussi - d'entrer dans l'ère du numérique. Le choix d'une norme de diffusion était une première étape essentielle. Les premières émissions en numérique pourraient être diffusées en 2008.

Comme la télévision, la radio va donc bénéficier des avantages du numérique. La qualité du son devrait s'améliorer et l'offre de stations s'enrichir. La bande FM est, elle, au bord de la saturation. La France compte en effet quelque 6 000 fréquences. Cette densité, l'une des plus fortes d'Europe, n'empêche pas une disparité en fonction des régions. « Les trois quarts des auditeurs n'accèdent qu'à une quinzaine de programmes », précise Philippe Gault, président du Sirti (Syndicat Interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes, qui regroupe 140 opérateurs audiovisuels locaux, régionaux et thématiques indépendants).

La numérisation permettra aussi d'offrir une diversité thématique et d'améliorer le confort d'écoute, par exemple en donnant la possibilité de mettre en pause un programme. Elle apportera également quelques habillages multimédias : affichage du logo de la radio, de la photo de l'invité d'une émission, d'une carte météo, de la pochette du disque qui passe à l'antenne, de brèves d'actualité... tout dépend de l'imagination des opérateurs.

Les récepteurs radio actuels sont incapables de capter le signal T-DMB. L'émergence de la radio numérique va donc donner naissance à une nouvelle génération de postes. Ils pourront prendre la forme de radios de poche, d'autoradios et seront également combinés à des appareils mobiles déjà existants (téléphones, PDA, etc.).

Premières expérimentations à Paris

Le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) et les stations de radio vont maintenant devoir préparer le terrain avant le basculement vers le numérique. Il y a en effet différentes étapes préliminaires (évaluation des besoins en émetteurs, couverture...) avant de lancer les appels à candidature et d'attribuer les licences de diffusion. L'étude des dossiers déposés par les radios prendra plusieurs mois et pourrait se prolonger jusqu'à l'automne 2008. « D'ici là, des expérimentations devraient être menées courant 2007 à Paris. Comme c'est la ville française où la bande FM est la plus dense avec une quarantaine de stations, cette démonstration permettra de valider la technologie T-DMB et de voir combien il faut notamment d'émetteurs [pour couvrir la ville, NDLR] », explique Philippe Gault.

Le choix pour la norme T-DMB s'est fait au détriment de six autres technologies. Certaines ont été expérimentées en France ou à l'étranger. Le T-DMB est une solution dérivée du DAB (*Digital Audio Broadcasting*), standard européen pour la diffusion de radios numériques. Depuis décembre 2005, le T-DMB est utilisé en Corse où plus d'un million de récepteurs ou de téléphones compatibles étaient en circulation en juin 2006. L'Allemagne a aussi opté pour ce standard l'an passé.

En France, il a été testé début 2006 par un groupe composé de Samsung, Bouygues Telecom, TF1, Europe 1, Europe 2 et VDL (société spécialisée dans la diffusion de radio numérique). Principal avantage : il nécessite moins d'émetteurs. Il faut en effet trois ou quatre antennes pour couvrir Paris en DVB-H (*Digital video broadcasting handheld*, la TNT mobile) contre un ou deux en T-DMB.

Attention ! Nous vous remercions que l'impression de l'article affiché à l'écran n'est destinée qu'à un usage strictement personnel.
© 1999-2007, 01net.

[fermer](#)

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

13-03-2007 - 19h45 - 01 net article modifié le 14-03-2007

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
<p>Radio Numérique :</p> <p>AM : DRM</p> <p>Bande III et L : T-DMB</p> <p>Bande III et L : DAB+ analyse par CSA</p> <p>Satellite : ESDR</p> <p>Sur la TNT et TMP : Aucune mention</p>	<p>La radio sur la TNT et sur la TNT</p>
<p>Télévision Mobile Personnelle :</p>	

01net actualités

RECHERCHER

DERNIER JOUR POUR COMMANDER VOTRE TOP PHOTO/VIDEO À TARIF PRÉFÉRENTIEL !

OK F 01net Web Google

Accueil

Actualités

informatique pro

business

droit et consommation

produits

sécurité

société

Entreprise

Produits

Télécharger

Trucs et astuces

Internet pratique

Shopping

Emploi / Formations

Vista NOUVEAU

01net

A la Une sur 01net

entreprise

La vidéosurveillance IP intègre le SI

trucs et astuces

Mettez vos fichiers et dossiers à l'abri

internet pratique

Le business très joueur des sites de rencontres

produits

Vista : un Windows pas fini

TECHNOLOGIA

Prix jeune entreprise high-tech

Vous êtes une société de moins de 5 ans ? Vous êtes innovante ? 01 Informatique vous invite à participer au concours de la jeune entreprise high-tech 2007

NEWSLETTERS

[MEDIA]

La radio numérique sur les ondes en 2008

Le Gouvernement a choisi la norme de diffusion de la radio numérique. Ce sera le T-DMB. Les premières émissions pourraient démarrer dès 2008.

Philippe Richard - 01net., le 13/03/2007 à 19h45

écrire à l'auteur

imprimer

envoyer par mail



A quelques semaines des échéances électorales, la décision du Gouvernement en a surpris plus d'un. Une norme de diffusion a été retenue pour la radio numérique en FM : le T-DMB (Terrestrial Digital Multimedia Broadcasting). Le projet du gouvernement comprend également la possibilité d'adopter le DAB+ (Digital Audio Broadcasting) et la norme ESDR (pour la diffusion par satellite). L'arrêté visant à valider ces choix sera transmis prochainement au Conseil supérieur de l'audiovisuel (*).

Après le succès de la TNT, la radio se devait - elle aussi - d'entrer dans l'ère du numérique. Le choix d'une norme de diffusion pourrait commencer en 2008. Les premières diffusions en numérique pourraient commencer en 2008.

Comme la télévision, la radio va donc bénéficier des avantages du numérique. La qualité du son devrait s'améliorer et l'offre de stations s'enrichir. La bande FM est, elle, au bord de la saturation. La France compte en fonction des régions, 6 000 fréquences. Cette densité, l'une des plus fortes d'Europe, n'empêche pas une disparité en fonction des régions. « Les trois quarts des auditeurs n'accèdent qu'à une dizaine de programmes », précise Philippe Gault, président du Sirti (Syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes, qui regroupe 140 opérateurs audiovisuels locaux, régionaux et thématiques indépendants).

La numérisation permettra aussi d'offrir une diversité thématique et d'améliorer le confort d'écoute, par exemple en donnant la possibilité de mettre en pause un programme. Elle apportera également quelques habillages multimédias : affichage du logo de la radio, de la photo de l'invité d'une émission, d'une carte météo, de la pochette du disque qui passe à l'antenne, de brèves d'actualités... tout dépend de l'imagination des opérateurs.

Les récepteurs radio actuels sont incapables de capter le signal T-DMB. L'émergence de la radio numérique va donc donner naissance à une nouvelle génération de postes. Ils pourront prendre la forme de radios de poche, d'autoradios et seront également combinés à des appareils mobiles déjà existants (téléphones, PDA, etc.).

Premières expérimentations à Paris

Le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) et les stations de radio vont maintenant devoir préparer le terrain avant le basculement vers le numérique. Il y a en effet différentes étapes préliminaires (évaluation des besoins en émetteurs, couverture...) avant de lancer les appels à candidature et d'attribuer les licences de diffusion. L'étude des dossiers déposés par les radios prendra plusieurs mois et pourrait se prolonger jusqu'à l'automne 2008. « D'ici là, des expérimentations devraient être menées courant 2007 à Paris. Comme c'est la ville française où la bande FM est la plus dense avec une quarantaine de stations, cette démonstration permettra de valider la technologie T-DMB et de voir combien il faut notamment d'émetteurs [pour couvrir la ville, NDLR] », explique Philippe Gault.

Le choix pour la norme T-DMB s'est fait au détriment de six autres technologies. Certaines ont été expérimentées en Europe 2 et VDL (société spécialisée dans la diffusion de radio numérique), standard européen pour la diffusion de radios numériques. Depuis décembre 2005, le T-DMB est utilisé en Corée du Sud ou plus d'un million de récepteurs ou de téléphones compatibles étaient en circulation en juin 2006. L'Allemagne a aussi opté pour ce standard l'an passé.

En France, il a été testé début 2006 par un groupe composé de Samsung, Bouygues Telecom, TF1, Europe 1, Europe 2 et VDL (société spécialisée dans la diffusion de radio numérique). Principal avantage : il nécessite moins d'émetteurs. Il faut en effet trois ou quatre antennes pour couvrir Paris en DVB-H (Digital video broadcasting handheld, la TNT mobile) contre un ou deux en T-DMB.

(* Article modifié le 14 mars 2007 pour prendre en compte de nouvelles précisions.

Un second souffle pour la bande AM

Pour relancer l'attrait de ces bandes de fréquence (ondes courtes, moyennes et longues) et répondre aux attentes des radios indépendantes et associatives, le Gouvernement a aussi retenu le DRM (Digital Radio Mondiale). Le CSA devrait donner son avis sous un mois. Les arrêtés seront ensuite notifiés à la Commission européenne et publiés. Testé en France en mars 2005, le DRM permettra d'écouter des radios AM avec une qualité sonore et une couverture identiques à la FM.

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

13-03-2007 - VNUnet

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises selon le discours du Ministre
Radio Numérique : AM : DRM Bande III et L : T-DMB Bande III et L : Autre norme Satellite : Aucune mention Sur la TNT et TMP : Aucune mention	DAB+ ESDR Normes omises par l'article
Télévision Mobile Personnelle : TMP : DVB-H TMP sat : DVB-SH	



Radio numérique et TV sur mobile : quatre projets d'arrêtés pour avis

13-03-2007

Par La rédaction

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est saisi pour avis concernant le choix des normes "signal" et "terminal" qui seront définitivement

retenues.

Le gouvernement boucle ses derniers dossiers dans les communications électroniques, en lien avec [la loi sur la Télévision du Futur](#). Le 12 mars, Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication, a saisi pour avis le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) portant sur [quatre projets d'arrêtés](#) concernant le développement de la radio numérique et un autre sur la télévision mobile personnelle (TMP).

Le développement de la radio numérique a pris du retard en France. Du coup, le gouvernement tente de faire avancer le dossier autant que possible avant la phase finale de la campagne présidentielle.

Les quatre projets d'arrêtés peuvent ainsi se répartir en deux sous-ensembles : "signal" et "terminal". Dans la première catégorie, il s'agit de deux textes relatifs aux caractéristiques des signaux émis pour la fourniture de services de radio numérique d'une part et de télévision mobile personnelle d'autre part. Pour la seconde, il s'agit de deux projets d'arrêtés dits "terminal" fixant les caractéristiques des équipements de réception.

Pour le volet de la radio numérique, le projet d'arrêté retient notamment [la norme DRM](#) pour les bandes aujourd'hui utilisées en modulation d'amplitude et la norme de [diffusion T-DMB](#) pour les bandes III et L. Le ministère de la Culture et de la Communication s'interroge sur l'opportunité d'y adjoindre une [autre norme](#).

Rappelons que le 9 février, le CSA a publié sur son site Internet les [résultats d'une consultation publique](#) relative aux modalités de lancement de la radio numérique en France qui avait démarré en octobre 2006. Une centaine de contributions a été reçue, issues d'organisations professionnelles, d'éditeurs, de diffuseurs, d'opérateurs satellitaires et d'industriels.

S'agissant de la télévision mobile personnelle, le projet d'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication retient la [norme DVB-H](#) pour les systèmes terrestre et [la norme DVB-SH](#) pour les systèmes mixtes terrestres/ satellitaires. Une dernière approche technologique qui est testé par le groupe Alcatel-Lucent. L'équipementier télécoms en a fait [une démonstration lors du dernier salon 3GSM World Congress](#). L'année dernière, une expérimentation alliant le Cnes, Alcatel et France Télécom [avait été lancée dans la région de Toulouse](#).

© Copyright 2006 Tous droits réservés | division de [vnu.net europe](#)

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

13-03-2007 - ZDNet

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
Radio Numérique : AM : Aucune mention Bande III : T-DMB (Bande L ?) Bande III et L : ? Satellite : Aucune mention Sur la TNT et TMP : Aucune mention	DRM T-DMB en bande L ? DAB+ ESDR La radio sur la TNT et la TMP
Télévision Mobile Personnelle :	



Le gouvernement programme la radio numérique chez les Français dans un an

Par la rédaction
ZDNet France
13 mars 2007

D'ici à un an, il sera possible en France de capter des radios en numérique dans sa voiture ou depuis n'importe quel poste de radio compatible. C'est qu'a promis le ministre délégué à l'Industrie François Loos lors d'une démonstration réalisée aujourd'hui à Radio France.

Le calendrier peut être fixé car le gouvernement a arrêté son choix sur la norme technique de diffusion de radios numériques par voie hertzienne: [la T-DMB](#). Cette norme est soutenue par l'immense majorité des opérateurs - Radio France, Lagardère, NextRadio, NRJ, RTL, Sirti.

La norme T-DMB (Terrestrial Digital Multimedia Broadcasting) est dérivée de la technologie DAB (Digital Audio Broadcasting), standard européen pour la diffusion de radios numériques. Elle est également testée actuellement par Bouygues Telecom pour la diffusion de la télévision sur mobile.

Son adoption permet notamment de lancer la radio numérique sur la bande de fréquences "III", actuellement empruntée par Canal+ pour sa diffusion en mode analogique.

François Loos a précisé à l'AFP que le choix de la norme T-DMB doit encore recevoir l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel «sous un mois». La décision doit également être notifiée à la Commission européenne.

Copyright © 2007 CNET Networks, Inc. All Rights Reserved. **Confidentialité**

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

13-03-2007 - Le Monde

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
Radio Numérique : AM : DRM Bande III et L : T-DMB Bande III et L : DAB+ analyse par CSA Satellite : Aucune mention Sur la TNT et TMP : Aucune mention	ESDR La radio sur la TNT et la TMP
Télévision Mobile Personnelle :	

RADIO NOUVELLES NORMES DE DIFFUSION

Le numérique va s'installer sur les ondes « d'ici un an »

AVEC LES ARRÊTÉS pris par le ministère de l'industrie, lundi 12 mars, la lente progression de la radio vers le numérique vient de franchir une étape importante. « *La radio est le dernier média à ne pas être numérique alors que ses technologies sont matures, normalisées et disponibles*, devait expliquer François Loos, ministre délégué à l'industrie, lors de la présentation de ces arrêtés, mardi 13 mars, à la Maison de Radio France. *La radio numérique hertzienne va étendre cette offre radio renouvelée, avec une qualité d'écoute supérieure, de riches données associées, de nouvelles fonctionnalités (pause, retour au début d'un programme, reprise différée, etc.), tout en préservant et même en renforçant le pluralisme parmi les acteurs de la radio.* »

Les décisions du ministère de l'industrie devraient satisfaire l'ensemble de la profession. D'un côté, le ministre retient la norme que plébiscitent les grands groupes radiophoniques, réunis au sein du Groupement pour la radio numérique : le T-DMB, qui associe images et vidéos aux sons diffusés (pochettes d'album, clips, cartes météo...).

De l'autre côté, le ministère apaise les craintes de l'association Digital Radio et des réseaux associatifs. Ces derniers jugent la norme T-DMB trop onéreuse et pas adaptée à la préservation de toutes les radios existantes. Ils s'inquiètent de voir le paysa-

ge radiophonique réduit aux seuls grands groupes. Or le gouvernement, conscient que la France offre un paysage unique avec ses quelque 6 000 fréquences en FM – une bande, aujourd'hui, saturée –, s'est toujours dit soucieux de préserver la diversité culturelle et le pluralisme des opinions sur les ondes. Ce qui explique que le ministère évoque aussi une autre norme (le DAB+), moins lourde à mettre en place et qui a la préférence des plus petites structures.

Les bandes AM relancées

Que ces deux normes puissent coexister permettrait de préserver les chances de survie des petites radios, qui, de toute manière, auront bien du mal à financer le passage au numérique (équipement, production...) sans aides spécifiques.

Dans ses arrêtés techniques, le ministère prend une autre décision, attendue depuis fort longtemps : les bandes AM (pour les ondes courtes, moyennes et longues) connaîtront une seconde jeunesse, grâce à leur numérisation via une autre norme numérique [la DRM]. « *La mécanique est désormais enclenchée pour que la radio numérique arrive chez les Français d'ici un an* », estime M. Loos. Encore faudra-t-il que les auditeurs changent leurs postes de réception. ■

MARTINE DELAHAYE

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

14-03-2007 - 11h42 - Dépêche AFP

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
<p>Radio Numérique : AM : Aucune mention Bande III et L : T-DMB Bande III et L : ? Satellite : Aucune mention Sur la TNT et TMP : Aucune mention</p>	<p>DRM DAB+ ESDR La radio sur la TNT et TMP</p>
<p>Télévision Mobile Personnelle :</p>	

Le choix d'une norme de diffusion lance le chantier de la radio numérique en France PARIS (AFP) - 14/03/2007 11h42

Le choix que vient de faire le gouvernement pour une norme de diffusion de la radio numérique en France donne le coup d'envoi d'un chantier qui devrait mettre ce média aux nouvelles fonctions et contenus à la portée de tous dans un délai d'un an.

Lors d'une démonstration organisée à la Maison de la Radio à Paris, le ministre délégué à l'Industrie François Loos a rappelé que le gouvernement avait retenu la **norme T-DMB** adoptée par l'immense majorité des opérateurs (Radio France, Lagardère, NextRadio, NRJ, RTL, Sirti). "Ce choix d'une norme mature et éprouvée permettra à la radio numérique d'apporter une grande offre de services associés", a-t-il souligné.

L'adoption de cette norme permet de lancer la radio numérique sur un réseau dédié qui utilisera la bande de fréquences III, actuellement empruntée par Canal+ pour sa diffusion en mode analogique, et la bande L, qui permet de diffuser la radio numérique dans des zones difficiles à atteindre ou perturbées par d'autres émissions.

Les membres du Groupement pour la radio numérique ont insisté sur les avantages de ce nouveau média, qui, pendant encore de nombreuses années, viendra compléter la radio analogique sans se substituer à elle.

Selon Sylvain Anichini, directeur général adjoint de Radio France, chargé des techniques et des technologies nouvelles, la radio numérique permet à la fois de "nouvelles fonctions" et de "nouveaux contenus".

Parmi les nouvelles fonctions, les ingénieurs citent "l'écoute depuis le début" --la possibilité par la simple pression d'un bouton de revenir au début de l'émission en cours--, la "pause", qui permet de se libérer de la continuité d'un programme pour un instant et de reprendre ensuite l'écoute là où on l'avait laissée, le "guide sonore", qui permet d'être informé sur ce que l'on écoute ou sur ce que l'on va écouter, enfin le "podcast +à la demande+", qui permet d'enregistrer un programme, ou une partie du programme, et de l'écouter où on veut et quand on veut.

Côté contenu, les ingénieurs évoquent les "données associées", pour l'essentiel les textes qui peuvent apparaître sur l'écran du récepteur radio pendant l'écoute (titres de chansons, sommaire du journal).

François Loos a précisé que le choix se traduisait par des arrêtés techniques qui ont été transmis au Conseil supérieur de l'audiovisuel dont l'avis sera rendu "sous un mois". Ils doivent par ailleurs être notifiés à la commission européenne.

"La mécanique est désormais enclenchée pour que la radio numérique arrive chez les Français d'ici un an", a relevé François Loos.

Pour sa part, le PDG de Radio France Jean-Paul Cluzel a salué cette "phase décisive" dans l'implantation de la radio numérique en France.

La Conférence régionale des radiocommunications qui s'est tenue à Genève au printemps 2006 et qui avait pour objet la replanification des bandes de fréquence VHF et UHF, "a accéléré de manière significative le processus de mise en place de la radio numérique", a souligné Jean-Paul Cluzel. Elle a en effet permis de réserver dans les bandes III et L deux multiplex (soit une trentaine de radios) pour la radio numérique.

© 2007 AFP

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

14-03-2007 - CB News

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
Radio Numérique : AM : Aucune mention Bande III et L : T-DMB Bande III et L : Aucune mention Satellite : Aucune mention Sur la TNT et TMP : Aucune mention	DRM DAB+ ESDR La radio sur la TNT et TMP
Télévision Mobile Personnelle :	

Articles Médias

Le gouvernement retient **le T-DMB comme norme** pour la radio numérique

Le gouvernement a retenu la norme T-DMB pour la diffusion nationale de la radio numérique en France, a annoncé hier le ministre délégué à l'Industrie François Loos. C'est la bande III, actuellement occupée par la diffusion analogique de Canal+, qui sera utilisée, la bande L l'étant dans les zones où les ondes peuvent être brouillées ou pénètrent difficilement. "La mécanique est désormais enclenchée pour que la radio numérique arrive chez les Français d'ici un an", a précisé le ministre lors de cette démonstration qui se déroulait en présence des membres du Groupement pour la Radio Numérique (Radio France, Lagardère, NextRadio, NRJ, RTL, Sirti). Adoptée par les membres du Groupement, qui représentent environ 90% de l'audience de la radio en France, la norme T-DMB fait l'unanimité au sein des opérateurs de radio, à l'exception de certains opérateurs, comme Skyrock, qui préfèrent la norme DVB-H, utilisée notamment pour la diffusion de programmes radio vers les téléphones mobiles.

14/03/2007 - CBNEWS - Frédéric Roy

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

12-03-2007 - Les Echos

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
Radio Numérique : AM : DRM Bande III et L : T-DMB Bande III et L : ? Satellite : Mention uniquement Sur la TNT et TMP : Aucune mention	DAB+ ESDR La radio sur la TNT et TMP
Télévision Mobile Personnelle :	

L'arrêté « signal », prévoyant les modalités techniques, sera transmis prochainement à Bruxelles. Les premières émissions sont prévues dans un an.

Radio numérique : enfin des normes et un calendrier

Serpent de mer du monde radiophonique français depuis plus de dix ans, le basculement de la radio vers le numérique devient une réalité. Il s'accélère même, puisque c'est dès le début 2008 que les Français pourront écouter les premières émissions diffusées sous ce format, avec, à la clef, un confort d'écoute amélioré et des services associés. Après le passage réussi vers la télévision numérique terrestre (TNT), l'explosion d'Internet et de la téléphonie mobile, la radio était le parent pauvre du numérique dans l'Hexagone, restant sur son modèle de la bande FM datant du début des années 1980 et proche de l'implosion. « *Le succès éclatant de la TNT a fait mieux prendre conscience que la radio devait aussi passer à l'ère numérique* », a déclaré hier Jean-Paul Cluzel, président de Radio France, lors d'une présentation à la Maison ronde, en présence de François Loos, ministre délégué à l'Industrie, des récepteurs et services de la radio numérique.

Le pôle radiophonique public s'est associé l'an dernier à la quasi-totalité des autres opérateurs de radio en France (RTL, Lagardère, NRJ, NextradioTV et le Sirti pour les radios indépendantes), à l'exception notable de Skyrock, pour créer le groupement pour la radio numérique. Taisant leurs querelles récurrentes, les opérateurs ont opté pour le consensus afin de réussir un virage que tous jugent « *historique* », à l'opposé de ce qui s'était passé pour la TNT où les anciens (TF1, M6) s'étaient violemment opposés aux nouveaux entrants (NRJ, NextradioTV, Bolloré...).

Deux bandes dédiées

François Loos a arrêté les modalités techniques du passage au numérique : outre la numérisation des bandes AM, qui se fera via la norme **DRM**, la radio numérique existera sur deux bandes de fréquences dédiées : la bande L et la bande III, soit, sur cette bande, deux multiplexes pour trente radios et quatre multiplexes en plus, à mesure de l'extinction du signal de Canal+ qui

utilise cette bande pour sa diffusion analogique. Pour ce réseau **dédié**, la norme retenue a été le **T-DMB**, évolution de la norme DAB. Par ailleurs, l'arrêté « signal » transmis en début de semaine au CSA et prochainement à la Commission européenne prévoit aussi une **diffusion par satellite**.

Particularité de ce plan de passage au numérique : il ne prévoit pas d'extinction du signal analogique (contrairement à la télévision, à fin 2011), et notamment celui de la bande FM. Pour la radio, analogique et numérique cohabiteront donc de longues années. Marc Pallain, président du directoire du groupe NRJ, a prédit l'extinction de l'analogique « *plutôt entre 2015 et 2020* ». Financièrement, la diffusion en numérique fera réaliser de substantielles économies aux éditeurs : alors que la diffusion en analogique représente aujourd'hui 20 % du budget de Radio France, le numérique permettra de diviser par trois ou quatre ce pourcentage.

JAMAL HENNI
ET GRÉGOIRE POUSSIELGUE

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

14-03-2007 - Le Figaro

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
Radio Numérique : AM : DRM Bande III et L : T-DMB Bande III et L : ? Satellite : Aucune mention Sur la TNT et TMP : Aucune mention	DAB+ ESDR La radio sur la TNT et TMP
Télévision Mobile Personnelle :	

La radio se rêve numérique dans un délai d'un an

Ce mode de diffusion offrira de nouvelles fonctions lors de l'écoute des programmes.

LA RADIO n'en finit pas de se rêver en numérique. Depuis plus de dix ans, les grands acteurs du secteur relancent régulièrement le projet d'une numérisation des ondes. Pas découragés, Radio France, RMC, RTL, le Sirti (radios régionales), NRJ et les stations du groupe Lagardère ont uni leurs forces au sein du Groupement pour la radio numérique avec l'objectif d'obtenir des pouvoirs publics l'instauration d'une norme de diffusion, point de départ de la numérisation de la radio. Ils viennent d'être entendus.

À quelques semaines de la fin de la législature, les ministères de la Communication et de l'Industrie ont choisi de privilégier **le DRM**. Une norme qui permet essentiellement de sauver de l'oubli les ondes moyennes pour y installer en numérique les stations issues du terreau associatif. Cette décision ne répond que partiellement aux besoins du groupement qui souhaitait que soit mise en avant une autre

norme, **le T-DMB**. C'est une évolution du DAB, dont le lancement a échoué il y a dix ans.

La nouvelle mouture de la radio numérique offre plusieurs avantages comparée à l'analogique. En premier lieu, l'auditeur n'aura plus à se soucier des fréquences. Il suffit de faire une recherche sur le nom de la station pour l'écouter. Elle offre aussi l'accès aux données associées. Il s'agit, dans le cas d'un programme d'information, de diffuser des images ou des petits textes sur un écran dédié. Le numérique permet aussi à l'auditeur de s'affranchir des horaires en réécouter à volonté un programme, ou en mettant en pause lorsqu'il le souhaite. Des fonctions qui existent déjà en télévision sur les réseaux ADSL ou câble et que les web-radios ont aussi adoptées.

Changer le parc de récepteurs

En revanche, elle comporte aussi des défauts. Sa mise en place est onéreuse pour une petite station et implique une diffusion simultanée avec l'analogique, au moins pendant la période de mutation vers le tout-numérique. L'arrêt de la diffu-

sion de l'analogique est prévu pour le 31 décembre 2011 dans toute l'Europe. En France, les premiers programmes numérisés devraient être diffusés d'ici à un an. Le gros point noir de ce dossier reste la question du renouvellement du parc de postes de radio.

Or, chaque foyer français dispose, en moyenne, de cinq à six postes analogiques. Leur renouvellement pour le passage au numérique risque donc d'être long et onéreux pour les consommateurs. Les ventes de voitures neuves représentent l'une des rares opportunités pour installer les postes numériques dans le paysage médiatique. Le groupe Skyrock, pour sa part, souhaite que l'effort soit porté sur l'intégration de la radio numérique directement dans la future télévision numérique sur les mobiles. Au moins, les récepteurs seront commercialisés par les opérateurs mobiles. Depuis l'avènement d'Internet, la radio est devenue le parent pauvre du marché de l'électronique grand public.

EMMANUEL TORREGANO

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

14-03-2007 - La Tribune

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
Radio Numérique : AM : Mention Bande III et L : T-DMB Bande III et L : ? Satellite : Mention Sur la TNT et TMP : Aucune mention	DRM DAB+ ESDR La radio sur la TNT et TMP
Télévision Mobile Personnelle : TMP : DVB-H TMP sat : DVB-SH	

Le chantier de la numérisation de la radio est lancé

L'arrêté ministériel qui établit la norme de diffusion de la future radio numérique est prêt. Ce texte transmis lundi au Conseil supérieur de l'audiovisuel permet de lancer le chantier qui devrait aboutir, fin 2007 ou début 2008, à l'avènement de la radio numérique hertzienne. Elle permet une couverture nationale pour les réseaux, davantage de programmes dans certaines zones, de nouvelles fonctions comme la pause puis la reprise d'un programme, l'association de données visuelles aux programmes sonores... Hier, lors d'une démonstration à la Maison de la radio à Paris, le ministre délégué à l'Industrie, François Loos, a annoncé que le gouvernement avait retenu la norme T-DMB, souhaitée par l'immense majorité des opérateurs (Radio France, Lagardère, NextRadio, NRJ, RTL, Sirti), pour lancer la radio numérique sur un réseau dédié, qui devrait à long terme se substituer à la bande FM. Les récepteurs T-DMB, norme adoptée en Corée, sont déjà produits en masse. L'arrêté prévoit également une norme pour numériser la bande AM et lancer la radio numérique par satellite.

I. R. 

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

14-03-2007 - Satellifax

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
Radio Numérique : AM : Aucune mention Bande III et L : T-DMB Bande III et L : Aucune mention Satellite : Aucune mention Sur la TNT et TMP : Aucune mention	DRM DAB+ ESDR La radio sur la TNT et TMP
Télévision Mobile Personnelle :	

Satellifax

Le premier quotidien de l'audiovisuel

Voici l'article que vous avez demandé, extrait de Satellifax du 14/03/2007

RADIO NUMERIQUE : coup d'envoi en France avec le choix de la norme T-DMB

Le gouvernement vient de choisir la norme T-DMB pour la diffusion nationale de la radio numérique en France, a annoncé hier le ministre délégué à l'Industrie. Selon François Loos, qui a annoncé la décision à l'occasion d'une démonstration publique de radio numérique au siège de Radio France, le gouvernement a retenu cette norme pour le réseau dédié, c'est-à-dire la bande III, actuellement occupée par la diffusion analogique de Canal+, et la bande L, pour la diffusion dans les zones où les ondes peuvent être brouillées ou pénètrent difficilement.

« La mécanique est désormais enclenchée pour que la radio numérique arrive chez les Français d'ici un an », a précisé le ministre, qui a rappelé que le T-DMB avait été adopté par l'immense majorité des opérateurs, dont les membres du Groupement pour la radio numérique (Radio France, Lagardère, NextRadio, NRJ, RTL, Sirti), à l'exception de certains, comme Skyrock, qui préfèrent la norme DVB-H. « Ce choix d'une norme mature et éprouvée permettra à la radio numérique d'apporter une grande offre de services associés », a-t-il souligné.

Les membres du Groupement ont insisté sur les avantages de ce nouveau média, qui, pendant encore de nombreuses années, viendra compléter la radio analogique sans se substituer à elle. Selon Sylvain Anichini, directeur général adjoint de Radio France, chargé des techniques et des technologies nouvelles, la radio numérique permet à la fois de « nouvelles fonctions » (« l'écoute depuis le début », la pause, le « guide sonore », podcast...) et de « nouveaux contenus » (données associées...).

François Loos a précisé que le choix se traduisait par des arrêtés techniques qui ont été transmis au CSA (nos informations d'hier) dont l'avis sera rendu « sous un mois ». Ils doivent par ailleurs être notifiés à la Commission européenne.

Le pdg de Radio France Jean-Paul Cluzel a salué cette « phase décisive » dans l'implantation de la radio numérique en France.

© Copyright Satellifax® 1997 - 2007

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

14-03-2007 - RadioActu

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises par l'article
<p>Radio Numérique : AM : DRM Bande III et L : T-DMB Bande III et L : DAB+ analyse par CSA Satellite : ESDR Sur la TNT et TMP : Aucune mention</p>	La radio sur la TNT et TMP
<p>Télévision Mobile Personnelle :</p>	



ses atouts actuels". Selon le Ministre, l'extinction de la FM analogique traditionnelle n'interviendra pas avant plusieurs années. "Elle est un succès et notre démarche aujourd'hui consiste non pas à lui substituer une nouvelle technologie mais à enrichir le paysage radiophonique grâce aux technologies de numérisation". François Loos a rappelé qu'il avait assisté aux Rencontres organisées en juillet dernier par l'association DR Digital Radio, qui lui ont permis de mesurer la motivation des éditeurs et des industriels. A l'heure actuelle, la France dispose pour la radio numérique de 2 multiplex sur les bandes III et L. Ils pourront être portés à 6 "selon l'usage que fera le CSA de ces bandes", a indiqué le Ministre. En bande III, le déploiement de la radio numérique se fera progressivement dans les fréquences libérées par l'extinction de la diffusion analogique de Canal +, extinction définitive au plus tard en novembre 2011. Enfin, François Loos a ajouté que la loi avait prévu un label "prêt pour la radio numérique", afin de garantir au consommateur que son appareil pourra recevoir la radio numérique.

Reste la délicate question de la norme et des récepteurs. Le Ministère Délégué à l'Industrie a préparé deux arrêtés techniques en ce sens. Pour l'arrêté concernant les normes et les caractéristiques des signaux diffusés, dit "arrêté signal", le Ministère a proposé l'adoption de plusieurs normes. Pour la numérisation des bandes AM, c'est la norme DRM (Digital Radio Mondiale) qui a été retenue. Elle permet la numérisation des ondes inférieures à 30 MHz (moyennes, courtes et longues). Pour la diffusion par satellite, le Ministère a retenu la norme E-SDR et la norme DVB-SH en cours de validation à l'ETSI.



Pour le réseau dédié en bandes III et L, la norme T-DMB soutenue par le GRN a été retenue. Toutefois, le Ministère a souhaité "tenir compte des dernières avancées techniques concernant la radio numérique" et a souhaité attirer l'attention du CSA sur d'autres normes de diffusion, telles que le DAB +. Préconisée par l'association DR, cette norme a été validée par l'ETSI en février dernier. Moins onéreuse en termes de coûts de diffusion, cette norme est adaptée à la préservation du paysage radiophonique français et le pluralisme des opérateurs. La défense de cette diversité a toujours été au coeur des instances de régulation. Concernant le DAB+, le Ministère Délégué à l'Industrie souhaite "explicitement recueillir l'analyse du CSA sur l'opportunité de l'introduire dès à présent dans l'arrêté signal". François Loos a expliqué que "si les choix que nous faisons aujourd'hui reflètent l'état des technologies de diffusion déjà éprouvées, les textes réglementaires pourront toujours être enrichis dans l'avenir de nouvelles normes de diffusion disponibles et pour lesquelles l'intérêt des acteurs seraient clairement affiché". Ces deux arrêtés ont été transmis le 12 mars dernier au CSA qui devrait rendre son avis sous un mois. Ils seront ensuite notifiés à la Commission européenne avant d'être publiés et signés.

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

16-03-2007 - Satellifax

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises selon le discours du Ministre
Radio Numérique : AM : DRM Bande III et L : T-DMB Bande III et L : DAB+ Satellite : ESDR La radio sur la TNT et TMP	
Télévision Mobile Personnelle :	

Satellifax

Le premier quotidien de l'audiovisuel

Voici l'article que vous avez demandé, extrait de Satellifax du 15/03/2007

RADIO NUMERIQUE : des normes complémentaires en bande AM, satellite, TNT et TMP

François Loos, ministre délégué à l'Industrie, a présenté mardi, dans le cadre d'une démonstration de radio numérique qui s'est déroulée à Radio France, les normes proposées pour le déploiement de la radio numérique. Car si le choix s'est porté sur le T-DMB pour le réseau dédié (bandes III et L) (nos informations d'hier), l'arrêté précisant les normes et les caractéristiques des signaux diffusés - transmis lundi au CSA - retient des normes complémentaires.

Pour la diffusion terrestre, et plus particulièrement la numérisation des bandes AM (ondes courtes, longues et moyennes), le ministre a retenu la norme DRM, choix qui « (répond) aux attentes des radios indépendantes et associatives », a souligné François Loos dans son discours. Concernant le T-DMB et suite aux dispositions adoptées dans le cadre de la loi sur la modernisation de la diffusion audiovisuelle et la télévision du futur, il a précisé que le déploiement de la radio numérique suivra « l'hypothèse faite par le CSA », à savoir « en bande III d'abord dans les bandes déjà disponibles (2 multiplex) avant extinction de Canal+, puis progressivement dans des bandes supplémentaires au fur et à mesure de cette extinction (4 multiplex de plus) ». Le gouvernement souhaite par ailleurs pouvoir « offrir la possibilité » d'une diffusion de services de radio sur les réseaux de TNT et de télévision mobile qui « représentent une chance supplémentaire pour le développement de la radio numérique ».

Parallèlement, l'arrêté prévoit également une diffusion par satellite, pour laquelle ont été retenues les normes E-SDR et DVB-SH. Cette dernière « a été finalisée l'année dernière par le DVB Forum grâce aux efforts du groupe Alcatel-Lucent, et qui est encore en cours de publication à l'ETSI (Institut européen des normes de télécommunications, ndlr) », a expliqué François Loos. Ajoutant que le choix de cette norme « vient en soutien du projet TVMSL (Télévision mobile sans limite, ndlr) d'Alcatel-Lucent que finance l'AII (l'Agence d'innovation industrielle, ndlr) ».

Enfin, le ministre a indiqué que, dans le cadre de la saisine du CSA, il avait « souhaité attirer (son attention) sur d'autres normes de diffusion, tel que le DAB+ ». Le ministre souhaite « explicitement » recueillir l'analyse du Conseil « sur l'opportunité (d')introduire dès à présent (le DAB+) dans l'arrêté "signal" », a-t-il expliqué.

« Immédiatement » après l'avis du CSA, qui sera transmis au ministre « sous un mois », les arrêtés « signal » et terminaux de réception seront notifiés à la Commission européenne avant d'être signés et publiés.

© Copyright Satellifax® 1997 - 2007

Revue de Presse : Radio Numérique

Association pour la Radio numérique 

15-03-2007 - Satellifax

Normes indiqués dans l'article ci-dessous	Normes omises selon le discours du Ministre
Radio Numérique : AM : DRM Bande III et L : T-DMB Bande III et L : DAB+ Satellite : Mention Sur la TNT et TMP	ESDR
Télévision Mobile Personnelle : TMP : DVB-H TMP sat : DVB-SH	

Satellifax

Le premier quotidien de l'audiovisuel

Voici l'article que vous avez demandé, extrait de Satellifax du 15/03/2007

RADIO NUMERIQUE : l'Association DR France se félicite du choix du multi-standard

L'Association pour la radio numérique DR France « se félicite » des choix annoncés mardi par le ministre délégué à l'Industrie François Loos pour le déploiement de la radio numérique. « Le projet d'arrêté technique visant à valider les technologies utilisables pour la radio numérique en France est multi-standard, ce qui répond à l'un des vœux de l'association », indique-t-elle dans son communiqué. Le ministre a en effet retenu, dans son arrêté transmis lundi au CSA, [le DRM](#) pour la numérisation de la bande AM (ondes courtes, longues et moyennes), [le DVB-H](#) pour la télévision mobile personnelle (TMP), [le DVB-SH](#) pour les systèmes mixtes terrestres-satellites et, pour les bandes III et L, [le T-DMB](#) (lire ci-dessus).

Par ailleurs, l'association « (salue) la position de sagesse adoptée par le ministre » qui, dans sa saisine du CSA, incite l'autorité « à explorer les possibilités offertes par [le DAB+](#) afin de bénéficier d'éléments comparatifs permettant de garantir le passage de toutes les radios analogiques sur le numérique ainsi que de nouveaux projets de radio ». Pour elle, ces choix « marquent la volonté des pouvoirs publics de favoriser l'accès à la radio du futur, dans la transparence, à l'ensemble des radios quelles que soient leurs tailles ou leurs catégories dans des conditions techniques et économiques acceptables ».

© Copyright Satellifax® 1997 - 2007